

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 18 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier, à vingt heures et quarante-quatre minutes, le Conseil municipal de la Commune de CAMPENEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 11 janvier 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra – JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - ARGENTE Luce - WHITE Cécile – MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nolwenn LE MOIGNE ayant donné pouvoir à Bruno GABARD – Patrice TRANVAUX ayant donné pouvoir à Mathilde ALIX – Benoit MOUNIER ayant donné son pouvoir à Pascal SAVIGNE - Isabelle MORIN-DIEGO ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéven JUGEL.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Délibération n°2024/02

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023 leur a été transmis avec l'envoi de la convocation du présent Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 14

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Stéven JUGEL.
Secrétaire de séance.

